

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 26 JANVIER 2021

Convocation : 18 janvier 2021

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 26 janvier, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : N. Velin, A. Delencre, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, R. Fringard, M. Racine, Ph. Glanard, J. Colas, J. Posnic.

Absents excusés : A.Laï-Cheong, D. Meuleau, A. Caye-Courtois (pouvoir à A. Delencre) M. Volza (pouvoir à J. Posnic.)

Secrétaire de séance : J. Posnic

Le procès-verbal de la réunion du 28 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents. N'ont pu signer MM Meuleau et Volza, et Mmes Laï Cheong et Caye Courtois, absents à la réunion de ce jour.

MAINTIEN EN FONCTION D'UN ADJOINT AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 7 voix contre, 2 voix pour, et 3 abstentions, décide à la majorité de ne pas maintenir dans ses fonctions d'adjointe Mme Laï Cheong, première adjointe au maire. Le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le nombre d'adjoints au maire, passant de 4 à 3 adjoints.

LIBÉRATION D'UN LOGEMENT SOCIAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la libération du logement social sis 385 rue du Bourg, Appartement C, au 31 décembre 2020 suite au départ de ses locataires ce même jour.

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL

Sur avis de la commission logements sociaux réunie le 12 janvier 2021, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution du logement social sis 385 rue du Bourg, Appartement C au 15 février 2021 au candidat retenu M. Riet.

ETUDE DE DEVIS

• Peinture cabinet paramédical

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions, retient à la majorité la proposition de la société SABLAGE PEINTURE TOUS SERVICES pour un rafraîchissement des peintures du cabinet paramédical et de la salle de pause des agents pour un montant de 10408.40€ HT.

• Alimentation électrique du défibrillateur externe – devis complémentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la société GIRARD ELEC pour l'alimentation électrique du défibrillateur externe de la commune, devis complémentaire d'un montant de 358.50€ HT.

• Installations électriques atelier technique et logements sociaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de la société GIRARD ELEC pour le remplacement d'un disjoncteur 2P32A par un disjoncteur 2P20A dans l'atelier technique communal pour un montant de 82€ HT.

A l'unanimité, il refuse par ailleurs la proposition de la même société pour la réfection et le remplacement des lampadaires extérieurs des logements sociaux du 385 rue du Bourg. Le montant total proposé est de 768.60€ HT. Les lampadaires actuellement abîmés seront néanmoins enlevés et les installations électriques en place seront sécurisées prochainement.

- **Architecte pour la restauration de l'église – Maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Mme Claire Guiorgadzé, architecte en charge du diagnostic en vue de la restauration de l'église Saint Pierre, pour la maîtrise d'œuvre des travaux à prévoir sur l'édifice. Le pourcentage de rémunération est fixé à 9% sur une estimation de travaux fixée à 640 000€ HT.

- **Diagnostic de Performance Energétique pour un logement social**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société L'ŒIL DE L'EXPERT pour la réalisation d'un diagnostic énergétique du logement social sis 385 rue du Bourg, Appartement C, comme exigé par décret 2020-1609 du 17 décembre 2020, en vue de sa location au 15 février prochain. Le montant du diagnostic est de 141.67€ HT.

- **Clôture dans la cour de la mairie**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la société MAILLET pour l'installation d'une clôture dans la cour de la mairie/garderie périscolaire en lieu et place des barrières mises en place en novembre 2020. Cette clôture, avec des piquets en forme de crayons, et comprenant une partie amovible, permettra de délimiter les accès et cheminements entre d'un côté, la mairie et le cabinet paramédical, de l'autre, le SIRP, la cantine et la garderie périscolaire. Le montant prévu est de 1327.62€ HT.

- **Copieur de la mairie**

Le Conseil municipal reporte sa décision quant au remplacement du matériel copieur/imprimante/scan de la mairie. Des précisions seront demandées aux sociétés qui ont déjà fournis des devis pour étude ; d'autres entreprises seront contactées pour fournir de nouveaux devis pour comparaison.

- **Panneaux d'informations et table d'orientation pour les chemins de randonnée PDIPR.**

Dans le cadre de la création des chemins de randonnée PDIPR sur la commune de Guainville, Madame le Maire présente aux membres du Conseil un tableau de financement prévisionnel des dépenses pour les installations prévues sur les circuits. Ce tableau regroupe les dépenses prévisionnelles de toutes les communes participant à ce projet. Des subventions seront sollicitées au titre du FDI (Fonds Départemental d'Investissement) et auprès de la Région Centre Val de Loire pour aider à son financement. Elle expose deux premiers devis qui ont été reçus de la société PIC BOIS pour la fourniture de panneaux d'information et d'une table d'orientation pour les trois circuits de Guainville, ayant servi de base tarifaire dans l'élaboration du tableau susmentionné. D'autres devis seront cependant sollicités pour étude lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE GILLES-MESNIL SIMON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 1 "membres" des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Gilles-Mesnil Simon. Cette modification implique le transfert des compétences eau et assainissement à l'Agglomération du Pays de Dreux. Il convient désormais de ne plus attribuer la compétence aux huit communes membres du SIAEP d'un seul tenant. Dans ce contexte, dans toute convention ou dossier, les sept villes membres de l'Agglomération du Pays de Dreux doivent être citées à part de la ville de Mondreville, qui se situe dans le périmètre d'une autre communauté de communes.

RUELLE COMMUNALE - LA BÂTE

Madame le Maire indique qu'une ruelle communale de la Bâte est depuis plusieurs années condamnée sans autorisation par le propriétaire d'une maison située à ses abords. Cette sente très étroite, non cadastrée, était en effet souvent souillée par des débris et dépôts sauvages incommodant l'habitant

cité plus avant. Madame le Maire propose aux membres du Conseil de céder la ruelle au propriétaire, après remise dans le domaine privé et enquête publique, suite à une demande de ce dernier en ce sens. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte qu'un courrier soit adressé aux propriétaires des deux maisons jouxtant cette ruelle pour expliquer l'initiative et obtenir leur accord avant toute démarche de quelconque cession.

LECTURE DE COURRIERS

-Demande de subvention de l'école Jeanne d'Arc de Pacy-sur-Eure pour aider au financement de la scolarité de deux élèves habitant à Guainville. Le Conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

INFORMATIONS DIVERSES

-Madame le Maire propose au Conseil municipal d'obtenir des diplômes d'honneur pour les porte-drapeaux de la commune M. Saint-Etienne, qui a occupé cette fonction pendant une dizaine d'années avant son déménagement, et pour M. Gérard, porte-drapeau de la commune depuis trois ans. Le Conseil municipal approuve cette initiative, une demande sera effectuée auprès de l'ONACVG en ce sens.

-Elle propose également au Conseil municipal de restaurer un registre d'état civil (1903-1912) fortement abîmé. Un devis a été sollicité auprès d'une entreprise de restauration, d'un montant de 456.25€ HT, pour estimation. Madame le Maire indique que des subventions peuvent être sollicitées auprès de la DRAC Centre Val de Loire pour participer au financement de cette restauration, après avis préalable des Archives Départementales. Le Conseil municipal approuve cette démarche, des devis seront sollicités en ce sens, de même que la subvention ci-dessus évoquée.

-Elle informe le Conseil que le panneau d'affichage nouvellement installé à Ritoire a subi des dégradations répétées qui l'ont actuellement rendu inutilisable.

-Afin de faciliter les missions des agents techniques, Madame le Maire explique qu'un devis a été sollicité, pour étude, auprès d'un revendeur de machines agricoles dans le but de remplacer le tracteur John Deere et l'épaveuse, avec reprise des anciens matériels. Ces derniers rencontrent en effet des pannes et défauts récurrents depuis quelques années. Des recherches seront en outre effectuées pour tenter de trouver des subventions destinées à financer l'achat des nouveaux équipements. Des devis comparatifs seront sollicités auprès d'autres revendeurs.

-Plusieurs publicités concernant des promotions sur les décorations extérieures de Noël ont été reçues en mairie. Ces dernières seront prochainement étudiées par la commission Festivités.

-L'étude de l'inscription ou de la classification de l'Eglise Saint Pierre de Guainville au titre des Monuments Historiques sera effectuée le 16 février prochain par les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à Orléans.

-Les premières candidatures ont été étudiées et de premiers entretiens effectués par la commission ressources humaines dans le cadre du remplacement de l'agent technique de la commune, dont le départ en retraite est prévu au 1^{er} juillet prochain.

TOUR DE TABLE

Madame le Maire revient sur sa participation au Conseil communautaire du 25 janvier 2021. Elle indique que les convocations sont envoyées à tous les membres du Conseil municipal pour information, mais précise que seul le titulaire ou suppléant doit s'y rendre le jour dit.

M. Glanard interroge Madame le Maire sur les modalités de demande de subvention FDI pour la commune. Elle répond que la date limite de demande est fixée au 12 février 2021. Elle rappelle que des demandes ont été effectuées au titre de l'année 2021 pour aider au financement des travaux du cabinet paramédical, des noues d'infiltrations de la Zone Artisanale et de Fumeçon, de la mise en accessibilité PMR du bâtiment de la mairie, et de l'aire de jeux à prévoir sur l'allée des Grouettes.

Il interroge ensuite Madame le Maire sur le devenir du pulvérisateur de produits phytosanitaires attelé au tracteur avant que la certification Zero Phyto obtenue par la commune en 2016 ne stoppe définitivement son utilisation. Madame le Maire indique que l'agent technique sera questionné pour en connaître la réponse.

Mme Delencre rappelle que les nouveaux protocoles sanitaires ont été appliqués dès cette semaine à la cantine dans le cadre des dispositifs de lutte contre la propagation de la COVID-19. Elle fait part des difficultés de compréhension et de mise en place des dits protocoles, ces derniers changeant régulièrement depuis plusieurs semaines.

M. Posnic indique que les étangs de la Motte font l'objet de dépôts sauvages de débris depuis plusieurs jours. Il déplore un manque d'entretien des lieux.

M. Ferrandin indique que M. Hunout devrait intervenir le lendemain sur la rue du Pommeray pour que soient évitées les coulées d'eau en travers de route, causant du verglas et des risques d'accidents lors de fortes gelées.

Il ajoute qu'il amènera le tracteur tondeuse pour réparation et révision chez un spécialiste le jeudi matin, en prévision de son utilisation aux beaux jours.

M. Carle rappelle que les clés de la mairie appartenant à Mme Laï Cheong doivent être restituées en mairie, du fait de la perte de sa fonction d'adjointe au maire.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23h30

